

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 4 / 2022
Séance du 25 avril 2022

Proposition du Maire relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, approuvant la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex » et les statuts dudit Groupement,

vu les modifications apportées aux statuts lors de l'Assemblée générale constitutive du Groupement, le 4 avril 2022,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Avusy, Chancy et Laconnex.

Président du CL